



Thème 1

Intervention sur le §143 Le(s) Lycée(s)

La politique libérale menée ces dernières années assigne à l'école et à la voie professionnelle sous statut scolaire un rôle où l'insertion professionnelle des élèves devient prépondérante. Leur potentielle qualification et la culture commune dont ils et elles devraient bénéficier sont sacrifiées au gré des tensions sur le marché du travail. Ce n'est pas la vision que porte le SNUEP-FSU sur l'ambition à donner à nos lycées professionnels. C'est pourquoi il est porteur d'un mandat d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans amenant à un premier niveau de qualification reconnu par un diplôme.

Cette exigence, en particulier dans le cadre d'un bac pro en 3 ans, entraîne la nécessité d'enseignements professionnels qualifiants dès la seconde qui font la spécificité de ces classes dans nos établissements. Pour sécuriser les parcours d'un tiers de la jeunesse lycéenne, souvent en difficulté scolaire en sortie du collège, et lutter contre les sorties précoces vers d'autres systèmes de formation ou même vers la rue, il faut conserver ces spécificités !

Pour autant, cela n'interdit pas la réflexion sur ce que ces classes pourraient avoir de commun avec leurs homologues des voies générales et technologiques, au niveau des contenus disciplinaires par exemple, ou encore des pratiques pédagogiques, mais sans présupposer une hiérarchisation de ces 3 voies de formation.

C'est pourquoi, le SNUEP-FSU est satisfait de la rédaction du paragraphe 143 telle qu'elle est proposée par les rapporteur-es en entrée de plénière.

Franck Feras